

Formation en alternance au menu francophone

Ministres wallons et bruxellois se sont réunis jeudi à Bruxelles et ont adopté une série de mesures communes concernant l'enseignement, l'emploi et la formation.

CLÉMENCE VAN EGMOND (ST.)

Les gouvernements de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région bruxelloise ainsi que le collège de la Cocof (francophones bruxellois) ont décidé de se rassembler avec pour objectif commun la baisse du taux de chômage, en particulier chez les jeunes. Les mesures approuvées à l'issue de ce second gouvernement «quadripartite» concernent principalement la formation en alternance et un élargissement des certifications des diplômes. Elles permettront de décroiser éducation, emploi et formation pour mieux répondre aux besoins des employeurs wallons et bruxellois.

«Il y a dix ans encore, les mondes de l'école et de l'entreprise se regardaient en chiens de faïence, mais depuis plusieurs années, on constate une évolution», a commenté la ministre de l'Éducation francophone, Marie-Martine Schyns, lors de la réunion. Les jeunes issus de formations professionnelles ou de l'enseignement supérieur obtiendront, à compétences égales, un certificat équivalent. Des passerelles permettront également de passer d'une formation en alternance à l'enseignement supérieur ainsi que des synergies avec la promotion sociale pour l'obtention du CESS (Certificat d'enseignement secondaire supérieur). Au 1^{er} octobre prochain, la formation en alternance donnera lieu à l'obtention d'un titre de certi-

ficat d'études de 6^e professionnelle (CE6P, enseignement). Les titulaires de certifications professionnelles pourront dorénavant avoir accès aux métiers de la fonction publique.

Les diplômes obtenus à l'étranger et les apprentissages informels seront également reconnus. Ces mesures d'équivalence concerneraient 7.000 personnes dans la Région bruxelloise. Didier Gosuin, le ministre bruxellois de l'Emploi, a également souligné l'importance de ces mesures de certification d'équivalence dans la question migratoire. 3.000 migrants, qualifiés pour la plupart, pourront exercer leur profession initiale.

«Un modèle de concertation»

Cette entente arrive une semaine après le pacte d'emploi et de formation adopté par le gouvernement wallon le 30 juin. La Région bruxelloise, qui comprend 110.000 personnes inscrites à Actiris (l'Office régional bruxellois de l'Emploi), dont 23.000 de moins de trente ans, s'est jointe à la dynamique.

Cette collaboration a vu le jour afin de *«répondre au craquement de la société en contribuant au développement des régions»* a affirmé le ministre-président du gouvernement de la communauté française, Rudy Demotte, qui s'est réjoui à plusieurs reprises de la facilité de coopération de cette réunion multipartite. *«Un modèle de concertation»*, ajoutera même le ministre-président bruxellois, Rudi Vervoort, qui en profitera pour lancer une invitation à la communauté flamande. Au vu de cette entente, les ministres ont annoncé l'éventualité de traiter d'autres dossiers en quadripartite.